

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT
HAUTE-GARONNE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MANE**

Séance du 12 novembre 2024
Délibération n°8-4

L'an deux mille vingt-quatre le douze novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Michel MASQUÈRE.

- Présents : Mrs MASQUÈRE Michel, FURCY Alain, CASTEX Jean, BAZART Michel, DEVAUTOUR Florian, FERRANDI François, FINI Sandro et WEIHSS Pascal
- Mmes ARTIGUES Martine, BOUIN Florence et NSIRI Marielle

Excusés : GUALTER Marie-Christine, BOTTAREL Sébastien et CARLINI Claude

Mr DEVAUTOUR Florian a été nommé secrétaire.

Objet : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 2024 COMMUNE BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il convient d'augmenter le chapitre 012 charges du personnel et notamment les articles 6413 personnel non titulaire et 6450 Charges de sécurité sociale et de prévoyance pour le règlement des dépenses de l'exercice. Il convient également d'augmenter le chapitre 73 et notamment l'article 73111 Impôts directs locaux pour équilibrer le budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote les crédits nouveaux ci-après :

Chapitres	Articles	Section fonctionnement	Crédits Votés	Crédits Supplémentaires
012	6413	Personnel non titulaire	63 000 €	+7 000 €
012	6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	164 250 €	+5 000 €
		Dépenses	227 250 €	+12 000 €
73	73111	Impôts directs locaux	253 000 €	+12 000 €
		Recettes	253 000 €	+12 000 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 11
VOTES : Contre 0 Pour 11
Date de convocation : 06 novembre 2024
Date d'affichage :
Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous-Préfecture de SAINT-GAUDENS

